



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-8801>

Département(s) de publication : **68, 67**

Annonce n° **25-8801**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg (67)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 57850568700058

Ville : Strasbourg

Code postal : 67004

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 68, 67

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://sers.eu/appels-offres/>

Identifiant interne de la consultation : 6976DMoe

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Eric Hartweg, Directeur Général

Adresse mail du contact : sers@sers.eu

Numéro de téléphone du contact : +33 388378888

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Les soumissionnaires auront à produire un dossier dématérialisé complet, comprenant les pièces énumérées ci-après : Au titre des pièces relatives à la candidature : L'équipe de maîtrise d'œuvre devra disposer des compétences suivantes : -Architecte inscrit à l'ordre et mandataire solidaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, -Compétence en Structure (bois et béton), -Compétence en Fluides (sanitaire, chauffage, ventilation), -Compétence en Electricité (y compris SSI), -Compétence en Acoustique, -Compétence en OPC. La mission OPC devra être exécutée par un cotraitant spécialisé en la matière, dont la compétence sera attestée par la production d'un diplôme, d'une certification, et de références sur ce type de missions. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander

que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs économiques et lui. Dans ce cas, il devra justifier des capacités de ce ou de ces opérateurs économiques et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché (pour ce faire, il produira un engagement écrit du ou des opérateurs économiques). L'ensemble de ces pièces et documents devra être rédigé en langue française. Les documents émanant des administrations étrangères devront être traduits.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Le maître d'œuvre ou l'équipe de maîtrise d'œuvre devra fournir, à l'appui de sa candidature, une déclaration faisant apparaître : - l'identité du candidat ou la composition de l'équipe (ou du groupement), - le numéro d'inscription à l'ordre des architectes (ou pour les candidats étrangers, justification d'un titre d'architecte et de leur agrément à exercer cette activité délivré par leur pays d'origine), - une note de 2 pages maximum détaillant et expliquant le fonctionnement du candidat ou de l'équipe (ou du groupement) pour le suivi des études et la réalisation du chantier, les compétences, la répartition des tâches ainsi que les moyens humains et logistiques généraux du candidat ou du groupement. Notamment, cette note précisera expressément quel(s) membre(s) de l'équipe assure(nt) le diagnostic des installations, le détail de la production des plans, les descriptifs et les pièces écrites, le suivi et le contrôle des travaux, - un dossier de références particulières mettant en évidence la liste des opérations réalisées dans un domaine similaire avec les précisions suivantes : • nom du maître d'ouvrage, • lieu de réalisation, • type de mission de maîtrise d'œuvre, • les cotraitants éventuels, • le coût des travaux (en € HT), • le taux de rémunération, • l'année et le délai de réalisation, • la surface du projet. En cas de groupement, les autres membres du groupement fourniront la liste et la description complète des références significatives dans le domaine visé, avec indication des missions réellement effectuées.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Les candidats ou les équipes candidates fourniront par ailleurs les documents administratifs suivants : • en cas de groupement, la lettre de candidature DC1 (étant précisé que tous les DC1 du groupement devront être complets et strictement identiques) précisant l'identité de chacun des membres du groupement • déclaration sur imprimé DC2 (ou équivalent) dûment complétée et accompagnée des documents qui y sont mentionnés ; • si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ; • les attestations d'assurance (RC professionnelle et exploitation). En cas de groupement, chaque membre fournira ces attestations. Au titre de l'offre : 1. l'acte d'engagement complété et signé avec le tableau de répartition des honoraires par élément de mission et par cotraitant (modèle joint dans l'AE à reproduire) 3. une note présentant les propositions du candidat s'agissant des délais de remise des documents d'études (article 7.1.1. du CCAT) 4. une note détaillant l'organisation proposée pour le suivi de l'opération pour chaque mission (organisation de la maîtrise d'œuvre en phase études et en phase travaux, description des ressources humaines avec leurs formations, ... 5. les éléments de programme signés

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 12/02/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Pour les critères de jugement des candidatures et des offres, se reporter au règlement de la consultation

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CREATION D'UN POLE SANTE ET SOCIAL A SAINTE MARIE AUX MINES (68160)

Code CPV principal - Descripteur principal : 71240000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le marché est constitué d'une mission de base se décomposant comme suit : APS - APD - PRO/DCE - ACT - EXE/SYN- DET - AOR assortie des missions complémentaires suivantes : - Diagnostic et relevés pour tout le bâtiment du CIAP - Mission de Coordination SSI - Mission d'ordonnancement - pilotage - coordination (OPC) - Diagnostic et relevés pour la maison du gardien Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 600.000 EUR HT valeur 12/2024. Procédure adaptée ouverte, conformément à l'article R2123-1, 1° du code de la commande publique). Après avoir sélectionné les candidatures, le Pouvoir adjudicateur examinera les offres. Une négociation pourra alors être entamée si nécessaire dans la perspective de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, à l'aide des critères énoncés ci-après à l'article 4. Le marché pourra toutefois être attribué sans négociation.

Lieu principal d'exécution du marché : SAINTE MARIE AUX MINES (68160)

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le Pouvoir adjudicateur organise une visite du site : se reporter au règlement de la consultation Pouvoir Adjudicateur Communauté de Communes du Val d'Argent 11A rue Maurice BURRUS - 68160 Sainte Croix aux Mines Représenté par le Mandataire de la maîtrise d'ouvrage : Société d'Aménagement du Rhin Supérieur (SERS) 10, rue Oberlin – BP 20165 - 67004 STRASBOURG CEDEX Profil d'acheteur : www.sers.eu Mail : sers@sers.eu Tél. : 03 88.37.88.88 Les variantes libres ne sont pas autorisées. Aucune variante imposée ni tranche optionnelle n'est à chiffrer. Durée prévisionnelle du marché - Notification du marché de maîtrise d'œuvre : fin février – début mars 2025 - Phase études de conception, compris validation : de février 2025 à juin 2025 - Dossier de consultation et choix des entreprises : juillet et août 2025 - Début prévisionnel des travaux : septembre 2025 Les offres seront valables pendant une durée de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres. En cas de groupement, la forme juridique du groupement attributaire n'est pas imposé. En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire des autres membres du groupement. Les offres sont à communiquer par voie électronique exclusivement. Aucune transmission par voie papier n'est autorisée. Les dispositions applicables aux dossiers d'offres dématérialisées (notamment la signature électronique) figurent en annexe au règlement de la consultation. Le profil acheteur à utiliser pour les communications électroniques et la remise des offres est celui accessible depuis la rubrique « Appel d'offres » à l'adresse suivante : www.sers.eu Pour obtenir tous renseignements complémentaires, qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande écrite par voie dématérialisée via le profil d'acheteur visé ci avant. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Strasbourg – 31 avenue de la Paix – BP 1038/F – 67070 STRASBOURG Cedex – Tél : 03.88.21.23.23 – Fax : 03.88.36.44.66 – Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement : - soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative, jusqu'à la signature du contrat (référé précontractuel) ; - soit de l'article L 551-13 du Code de justice administrative dans les conditions de délais de l'article R 551-7 dudit code (référé contractuel) ; - soit de l'article R 421-1 du même code, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre (recours pour excès de pouvoir) ; - soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 04 avril 2014 (« Département du Tarn-et-Garonne » - N° 358994), dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/01/2025